

États financiers intermédiaires consolidés résumés

ROGERS SUGAR INC.

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 1^{er} juillet 2017 et 2 juillet 2016

(aucun audit ni examen des présents n'a été réalisé par les auditeurs indépendants de la Société)

ROGERS SUGAR INC.

(non audités)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat net</i>	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
Produits (note 17)	166 363 \$	138 600 \$	489 533 \$	402 678 \$
Coût des ventes	156 477	101 879	434 866	306 873
Marge brute	9 886	36 721	54 667	95 805
Charges administratives et de vente	5 653	5 423	16 255	13 977
Frais de distribution	2 720	2 662	7 519	7 702
	8 373	8 085	23 774	21 679
Résultat des activités d'exploitation	1 513	28 636	30 893	74 126
Produits financiers (note 5)	(85)	(35)	(287)	(25)
Charges financières (note 5)	2 224	2 428	7 145	7 410
Charges financières nettes (note 5)	2 139	2 393	6 858	7 385
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(626)	26 243	24 035	66 741
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat				
Exigible	1 878	2 906	15 551	8 816
Différé	(2 056)	3 954	(9 408)	8 799
	(178)	6 860	6 143	17 615
(Perte nette) bénéfice net	(448) \$	19 383 \$	17 892 \$	49 126 \$
(Perte nette) bénéfice net par action (note 12)				
De base	- \$	0,21 \$	0,19 \$	0,52 \$
Dilué	- \$	0,19 \$	0,19 \$	0,48 \$

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat global</i>	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
(Perte nette) bénéfice net	(448) \$	19 383 \$	17 892 \$	49 126 \$
Autres éléments du résultat global				
Couvertures de flux de trésorerie (note 7)	601	-	(8)	-
Pertes actuarielles au titre des prestations définies (note 9)	-	(2 924)	-	(2 924)
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 7)	(158)	763	2	763
	443	(2 161)	(6)	(2 161)
(Perte nette) bénéfice net et résultat global pour la période	(5) \$	17 222 \$	17 886 \$	46 965 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audités)

États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} octobre 2016	2 juillet 2016
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 \$	1 246 \$	6 309 \$
Clients et autres débiteurs	60 176	68 782	49 254
Impôt sur le résultat recouvrable	-	-	2
Stocks (note 6)	116 003	81 121	89 202
Charges payées d'avance	3 530	2 631	3 120
Instruments financiers dérivés (note 7)	3 234	501	-
Total des actifs courants	183 016	154 281	147 887
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	179 597	178 631	175 926
Immobilisations incorporelles	1 723	1 883	1 562
Autres actifs	562	497	523
Actifs d'impôt différé	23 325	18 422	18 082
Instruments financiers dérivés (note 7)	1 221	1 532	2 309
Goodwill	229 952	229 952	229 952
Total des actifs non courants	436 380	430 917	428 354
Total des actifs	619 396 \$	585 198 \$	576 241 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Découvert bancaire (note 8)	857 \$	- \$	- \$
Facilité de crédit renouvelable (note 8)	45 000	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	45 457	47 096	38 723
Impôt sur le résultat à payer	5 042	3 473	1 165
Provisions	659	1 133	808
Obligations liées aux contrats de location-financement	48	45	49
Instruments financiers dérivés (note 7)	4 076	3 408	4 532
Débtentures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	-	49 805	49 722
Total des passifs courants	101 139	104 960	94 999
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 8)	110 000	60 000	70 000
Avantages du personnel (note 9)	54 388	52 933	48 316
Provisions	1 744	1 861	1 799
Instruments financiers dérivés (note 7)	3 673	6 305	6 185
Obligations liées aux contrats de location-financement	126	162	191
Débtentures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	59 144	58 714	58 572
Passifs d'impôt différé	30 203	34 710	35 206
Total des passifs non courants	259 278	214 685	220 269
Total des passifs	360 417 \$	319 645 \$	315 268 \$
Capitaux propres			
Capital social (note 11)	34 414	133 528	133 528
Surplus d'apport	300 234	200 201	200 196
Composante capitaux propres des débtentures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	1 188	1 188	1 188
Déficit	(66 357)	(58 870)	(66 878)
Cumul des autres éléments du résultat global	(10 500)	(10 494)	(7 061)
Total des capitaux propres (note 11)	258 979	265 553	260 973
Total des passifs et des capitaux propres	619 396 \$	585 198 \$	576 241 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audités)

États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Pour la période de neuf mois close le 1 ^{er} juillet 2017			
				Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
			\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre 2016	93 850 160	133 528	200 201	1 188	(10 494)	(58 870)	265 553
Dividendes (note 11)	-	-	-	-	-	(25 379)	(25 379)
Réduction du capital déclaré (note 11)	-	(100 000)	100 000	-	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 13)	-	-	56	-	-	-	56
Exercice d'options sur actions (notes 11 et 13)	80 000	451	(23)	-	-	-	428
Conversion de débiteures convertibles en actions ordinaires (note 11)	66 922	435	-	-	-	-	435
Couvertures de flux de trésorerie (note 7)	-	-	-	-	(6)	-	(6)
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	17 892	17 892
Solde au 1^{er} juillet 2017	93 997 082	34 414	300 234	1 188	(10 500)	(66 357)	258 979

	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2016			
				Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
			\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 3 octobre 2015	94 028 760	133 782	200 167	1 188	(4 900)	(90 180)	240 057
Dividendes (note 11)	-	-	-	-	-	(25 351)	(25 351)
Rachat et annulation d'actions ordinaires (note 11)	(178 600)	(254)	-	-	-	(473)	(727)
Rémunération fondée sur des actions (note 13)	-	-	29	-	-	-	29
Pertes actuarielles au titre des prestations définies (note 9)	-	-	-	-	(2 161)	-	(2 161)
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	49 126	49 126
Solde au 2 juillet 2016	93 850 160	133 528	200 196	1 188	(7 061)	(66 878)	260 973

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audités)

Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Perte nette) bénéfice net	(448) \$	19 383 \$	17 892 \$	49 126 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	3 217	2 995	9 647	9 124
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	53	47	160	141
Variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprises dans le coût des ventes	(3 144)	(1 455)	(4 107)	2 907
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(178)	6 860	6 143	17 615
Cotisations aux régimes de retraite	(2 389)	(2 591)	(5 758)	(7 694)
Charge de retraite	2 622	4 810	7 213	7 951
Charges financières nettes (note 5)	2 139	2 393	6 858	7 385
Rémunération fondée sur des actions (note 13)	21	6	56	29
Profit résultant de la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	1	-
Autres	9	-	9	-
	1 902	32 448	38 114	86 584
Variations des éléments suivants :				
Clients et autres débiteurs	(810)	(1 949)	8 606	(1 052)
Stocks	(782)	6 104	(34 882)	(21 929)
Charges payées d'avance	(1 586)	(1 021)	(899)	(891)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 236)	(2 168)	(1 670)	357
Provisions	(83)	(23)	(591)	(1 139)
	(5 497)	943	(29 436)	(24 654)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(3 595)	33 391	8 678	61 930
Intérêts payés	(4 095)	(3 741)	(8 520)	(8 250)
Impôt sur le résultat payé	(3 707)	(2 551)	(13 982)	(7 506)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(11 397)	27 099	(13 824)	46 174
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes payés (note 11)	(8 460)	(8 447)	(25 366)	(25 367)
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit renouvelable (note 8)	72 000	(9 000)	95 000	(7 000)
Remboursement de débetures convertibles (note 10)	(49 565)	-	(49 565)	-
Paiement de frais de financement (note 8)	(160)	(90)	(160)	(90)
Augmentation (diminution) du découvert bancaire (note 8)	857	(744)	857	-
Exercice d'options sur actions (note 13)	-	-	428	-
Rachat et annulation d'actions (note 11)	-	-	-	(727)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	14 672	(18 281)	21 194	(33 184)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(4 110)	(2 606)	(8 543)	(8 040)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(4 110)	(2 606)	(8 543)	(8 040)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(835)	6 212	(1 173)	4 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	908	97	1 246	1 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	73 \$	6 309 \$	73 \$	6 309 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 14)

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017 et le 2 juillet 2016 comprennent les comptes de Rogers et de sa filiale, Lantic Inc. (collectivement, la « Société »). L'activité principale de la Société consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, selon les méthodes comptables appliquées par la Société dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf pour ce qui est de l'adoption des modifications de l'IAS 1, de l'IFRS 5, de l'IFRS 7, de l'IAS 19, de l'IAS 34 et de l'IFRS 9 comme il est décrit à la note 3 c). Certaines informations, particulièrement celles par voie de notes afférentes, qui sont normalement comprises dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne comprennent donc pas toute l'information requise pour les états financiers consolidés annuels et, par conséquent, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités et des notes afférentes établis pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016.

Aucun audit ni examen des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés n'a été réalisé par les auditeurs indépendants de la Société et le conseil d'administration en a autorisé la publication le 14 août 2017.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

- i) les instruments financiers sont évalués à la juste valeur; et
- ii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités a exigé que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période à l'étude.

Sauf dans les cas décrits ci-après, dans le cadre de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude sont les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016.

i) Dérivés incorporés

Depuis le 2 octobre 2016, les dérivés incorporés, lesquels proviennent de la composante de change de certains contrats de vente libellés en dollars américains, ne sont plus séparés du contrat hôte étant donné qu'il a été établi que le dollar américain est utilisé couramment au Canada. Ce changement apporté à l'estimation sera appliqué de manière prospective et, par conséquent, les contrats pour lesquels il a été établi qu'un dérivé incorporé devait être séparé du contrat hôte au 1^{er} octobre 2016 continuent d'obtenir ce traitement étant donné qu'il s'agit d'une mesure transitoire permettant de respecter les exigences de la nouvelle interprétation. Ces contrats continueront d'être évalués à la valeur de marché chaque trimestre jusqu'à ce que tous les volumes visés par ces contrats aient été expédiés.

3. Principales méthodes comptables

Sauf dans les cas décrits ci-après, les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers

i) IFRS 9, *Instruments financiers*

La Société a adopté par anticipation l'ensemble des exigences de l'IFRS 9 (2014), *Instruments financiers*, avec comme date d'application initiale le 2 octobre 2016. Cette norme établit des principes d'information financière quant au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Elle intègre également un nouveau modèle de couverture qui augmente le nombre d'éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture et permet une meilleure harmonisation de la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. Cette norme modifie également le modèle de dépréciation, en instaurant un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances prévues pour le calcul de la dépréciation.

Cette nouvelle norme accroît également la quantité d'informations à fournir exigées relativement à la stratégie de gestion des risques d'une entité, aux flux de trésorerie découlant des activités de couverture et à l'incidence de la comptabilité de couverture sur les états financiers consolidés.

L'IFRS 9 (2014) emploie une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les nombreuses règles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La méthode préconisée par l'IFRS 9 (2014) repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'essentiel des exigences prescrites par l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers a été reporté dans l'IFRS 9 (2014).

Le tableau qui suit résume les changements en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers non dérivés et dérivés de la Société à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 (2014).

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

	IAS 39	IFRS 9 (2014)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Impôt sur le résultat recouvrable	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers		
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Impôt sur le résultat à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Obligations liées aux contrats de location-financement	Autres passifs financiers	Coût amorti
Débtentures convertibles subordonnées non garanties	Autres passifs financiers	Coût amorti
Passifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net

Avec l'adoption de l'IFRS 9 (2014), les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers et les passifs financiers détenus au 2 octobre 2016 ont été reclassés de façon rétrospective, sans avoir été retraités pour les périodes antérieures, selon les nouvelles exigences en matière de classement et les caractéristiques de chaque instrument financier au 2 octobre 2016.

L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de ces instruments ni sur les postes dans lesquels ils sont inclus à l'état de la situation financière. L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a donné lieu à aucun ajustement des évaluations des actifs financiers et des passifs financiers de la Société. La Société a procédé à l'examen de ses principales méthodes comptables relativement aux instruments financiers, aux instruments financiers dérivés et aux relations de couverture afin de les harmoniser avec l'IFRS 9 (2014).

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

La Société comptabilise initialement les instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses créances clients et certains autres actifs courants en tant qu'actifs évalués au coût amorti. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise les pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti. La Société détenait un portefeuille de créances clients à la date de clôture. La Société utilise une matrice pour déterminer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les créances clients du portefeuille.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

ii) Actifs financiers (suite)

a. Actifs financiers évalués au coût amorti (suite)

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des clients et autres débiteurs.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur.

iii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la Société classe et évalue ses emprunts à court terme, ses dettes fournisseurs et charges à payer, ses obligations liées aux contrats de location-financement de même que ses débentures convertibles subordonnées non garanties en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iii) Passifs financiers (suite)

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit.

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans les actifs évalués au coût amorti. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

b. Instruments financiers dérivés et relations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de couvrir ses expositions au risque de marché. À l'origine de la couverture, la Société établit une documentation formalisée décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts respectifs pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, au final, affecter le résultat net.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

i. Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est maintenu dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le bénéfice (la perte).

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

b. Instruments financiers dérivés et relations de couverture (suite)

i. Couvertures de flux de trésorerie (suite)

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Société comme étant des éléments de couverture de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations des prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

ii. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes modalités que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, comme il est mentionné à la note 2 d) i).

iii. Autres dérivés

Lorsque des instruments financiers dérivés comme des contrats à terme normalisés et, parfois, des options sur le sucre (les « contrats sur le sucre »), des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, ne sont pas désignés dans une relation de couverture admissible, toute variation de la juste valeur est automatiquement comptabilisée dans le résultat net (à la valeur de marché).

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

c. Instruments financiers composés

Les débetures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale.

Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte).

d. Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

e. Date de transaction

La Société comptabilise et décomptabilise les achats et les ventes de contrats d'instruments dérivés à la date de la transaction.

f. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3. Principales méthodes comptables (suite)

- a) Instruments financiers (suite)
 - iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)
 - f. Capital social (suite)

Rachat d'actions

Lorsque les actions du capital social comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts attribuables directement, compte tenu de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'acquisition sur la valeur comptable des actions est porté au déficit.

- b) Avantages du personnel

- i) Droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie

Le régime d'options sur actions de la Société permet l'octroi de droits à l'appréciation d'actions en vertu desquels certains membres de la haute direction de la Société ont droit à un paiement en trésorerie calculé en fonction de l'augmentation du prix de l'action ordinaire de la Société entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits. Les droits à l'appréciation d'actions sont exercés automatiquement à la date d'acquisition des droits si le prix de l'action ordinaire de la Société est supérieur au prix inscrit à la date d'attribution. Dans le cas contraire, l'exercice des droits est reporté à la prochaine date d'acquisition des droits.

Un passif est inscrit relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres créditeurs non courants, à l'exception de la partie courante comptabilisée dans les fournisseurs et autres créditeurs, alors qu'une charge correspondante est comptabilisée dans les charges administratives et de vente sur la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions compris dans les charges au titre des avantages du personnel est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

La sélection des données d'entrée qui conviennent le mieux au modèle d'évaluation, notamment la durée prévue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement en dividende, et la formulation d'hypothèses relatives aux données d'entrée sont nécessaires à l'estimation de la juste valeur. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net de la période.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées

i) IAS 1, *Présentation des états financiers*

Le 18 décembre 2015, l'IASB a publié des modifications visant l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son important projet visant à améliorer la présentation et la communication de l'information dans les rapports financiers. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est autorisée.

La Société a adopté ces modifications au premier trimestre de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2017. L'adoption de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

ii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014*

Le 25 septembre 2014, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant en tout quatre normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Les modifications ont été apportées en vue de clarifier les éléments indiqués dans les normes ci-après :

- Des modifications des modalités de cession dans l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*;
- Le « lien conservé » à l'égard des mandats de gestion et l'information à fournir concernant la compensation dans les états financiers intermédiaires résumés dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*;
- Le taux d'actualisation dans un marché régional utilisant la même monnaie dans l'IAS 19, *Avantages du personnel*;
- La présentation d'information « ailleurs dans son rapport financier intermédiaire » dans la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

La Société a adopté ces modifications au premier trimestre de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2017. L'adoption des *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014* n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période de neuf mois close le 1^{er} juillet 2017 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes et les modifications aux normes et interprétations en cours d'examen sont présentées ci-après.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société prévoit appliquer les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est autorisée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (suite)

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iii) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iii) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iv) IAS 7, *Initiative concernant les informations à fournir*

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Disclosure Initiative (Amendments to IAS 7)*. Les modifications s'appliquent de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est autorisée.

Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société a l'intention d'adopter les modifications de l'IAS 7 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2017. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

v) IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes*

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealized Losses (Amendments to IAS 12)*. Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est autorisée.

Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

v) IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* (suite)

La Société a l'intention d'adopter les modifications de l'IAS 12 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2017. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

vi) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- Clarification pour préciser que l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, s'applique également aux intérêts classés comme détenus en vue de la vente, comme détenus en vue d'une distribution ou dans les activités abandonnées, s'appliquant de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Suppression des exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Clarification que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par une société de capital-risque ou toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} octobre 2017 ou le 1^{er} octobre 2018, selon le cas. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

vii) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

L'interprétation peut être appliquée :

- de manière rétrospective;
- de manière prospective pour tous les actifs, charges et produits qui entrent dans le champ d'application de l'interprétation et qui ont été initialement comptabilisés à compter :
- de l'ouverture de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle l'entité applique l'interprétation pour la première fois;
- de l'ouverture d'une période de présentation de l'information financière antérieure pour laquelle des informations comparatives sont présentées dans les états financiers.

La Société a l'intention d'appliquer l'interprétation à ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'application de l'interprétation n'a pas encore été établie.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

viii) IFRIC 23, *Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat*.

L'interprétation énonce les critères de comptabilisation des passifs et actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe des incertitudes à l'égard de la comptabilisation des impôts sur le résultat.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise.

L'interprétation exige d'une entité :

- qu'elle détermine si elle doit tenir compte de certains traitements fiscaux séparément ou s'ils devraient plutôt être regroupés, en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude;
- qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant de l'impôt à payer (ou à recouvrer) s'il est probable qu'elle payera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude;
- qu'elle évalue une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

La Société a l'intention d'appliquer l'interprétation à ses états financiers de l'exercice débutant le 28 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'application de l'interprétation n'a pas encore été établie.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

4. Charge d'amortissement

La charge d'amortissement a été imputée aux états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles				
Coût des ventes	3 118	2 896	9 337	8 824
Charges administratives et de vente	99	99	310	300
	3 217	2 995	9 647	9 124
Amortissement des immobilisations incorporelles				
Charges administratives et de vente	53	47	160	141
Charge d'amortissement totale	3 270	3 042	9 807	9 265

5. Produits financiers et charges financières

Comptabilisés dans le résultat net :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 7)	85	35	287	25
Produits financiers	85	35	287	25
Charge d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties	1 143	1 618	4 344	4 825
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	921	603	2 229	1 965
Amortissement des frais de financement différés	160	207	572	620
Charges financières	2 224	2 428	7 145	7 410
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	2 139	2 393	6 858	7 385

6. Stocks

Au 1^{er} juillet 2017, la Société a comptabilisé, dans le coût des ventes, une dépréciation des stocks de 0,1 million de dollars (0,5 million de dollars au 1^{er} octobre 2016; 0,8 million de dollars au 2 juillet 2016) liée à des contrats déficitaires conformément au paragraphe 66 de l'IAS 37. Dans le cours normal des activités, la Société conclut une couverture économique pour la totalité de ses achats de sucre brut et de ses ventes de sucre raffiné. Étant donné que la Société ne comptabilise pas ces contrats selon la comptabilité de couverture, les instruments dérivés connexes, soit les contrats à terme normalisés, sont évalués à la valeur de marché. En conséquence, la Société doit inscrire dans le coût des ventes toute perte découlant de contrats déficitaires lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le sucre brut et des coûts de raffinage afférents.

7. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016. L'exposition aux risques de la Société n'a pas changé de façon importante au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017.

Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti au 2 octobre 2016, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

Au 2 octobre 2016, les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie étant admissibles à la comptabilité de couverture.

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture du trimestre est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs cotées publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats.

Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et du swap de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

ROGERS SUGAR INC.

21

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

7. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 1^{er} juillet 2017, au 1^{er} octobre 2016 et au 2 juillet 2016 :

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	1 ^{er} juillet 2017		1 ^{er} juillet 2017	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	770	-	-	674
Contrats de change à terme	2 464	1 017	-	-
Dérivés incorporés	-	-	346	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	-	3 457	2 999
Swap de taux d'intérêt	-	204	273	-
	3 234	1 221	4 076	3 673

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	1 ^{er} octobre 2016				2 juillet 2016			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net								
Contrats à terme normalisés sur le sucre	-	-	186	231	-	185	500	-
Contrats de change à terme	501	1 532	-	-	-	2 124	351	-
Dérivés incorporés	-	-	216	112	-	-	747	361
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	-	2 617	4 869	-	-	2 537	4 556
Swap de taux d'intérêt	-	-	389	1 093	-	-	397	1 268
	501	1 532	3 408	6 305	-	2 309	4 532	6 185

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

7. Instruments financiers (suite)

	Pour les trimestres clos les					
	Montant imputé au coût des ventes		Montant imputé aux produits financiers (charges financières)		Autres éléments du résultat global	
	Profit (perte) latent(e)					
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(1 672)	3 864	-	-	-	-
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	1 958	-	-	-	-
Contrats de change à terme	2 117	(336)	-	-	-	-
Dérivés incorporés	(216)	1 697	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt	-	-	-	35	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	693	-	-	-	(146)	-
Swap de taux d'intérêt	-	-	85	-	747	-
	922	7 183	85	35	601	-

	Pour les périodes de neuf mois closes les					
	Montant imputé au coût des ventes		Montant imputé aux produits financiers (charges financières)		Autres éléments du résultat global	
	Profit (perte) latent(e)					
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(7 998)	6 991	-	-	-	-
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	(1 078)	-	-	-	-
Contrats de change à terme	181	2 934	-	-	-	-
Dérivés incorporés	(18)	(3 101)	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt	-	-	-	25	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	2 166	-	-	-	(1 136)	-
Swap de taux d'intérêt	-	-	287	-	1 128	-
	(5 669)	5 746	287	25	(8)	-

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

7. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente les composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 1^{er} juillet 2017 et au 2 juillet 2016 :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$
(Perte nette) profit net sur les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	(146)	-	(1 136)	-
Swap de taux d'intérêt	747	-	1 128	-
Impôt sur le résultat	(158)	-	2	-
Profit (perte) de couverture	443	-	(6)	-

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Le reclassement dans le résultat net d'une tranche d'environ 0,3 million de dollars des pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait avoir lieu au cours des douze prochains mois.

8. Découvert bancaire et facilité de crédit renouvelable

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 150,0 millions de dollars aux fins du fonds de roulement, et aux termes de laquelle elle peut emprunter au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 200 points de base, si elle respecte des ratios financiers prescrits. Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit. Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} octobre 2016	2 juillet 2016
	\$	\$	\$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	45 000	-	-
Non courant	110 000	60 000	70 000
	155 000	60 000	70 000

8. Découvert bancaire et facilité de crédit renouvelable (suite)

Le 25 avril 2017, la Société a exercé l'option lui permettant de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 150,0 millions de dollars jusqu'au 28 juin 2022 tout en conservant les mêmes modalités que celles qui étaient prévues dans la convention de crédit conclue le 28 juin 2013. Par ailleurs, le 28 avril 2017, la Société a emprunté une somme supplémentaire de 50,0 millions de dollars, laquelle a été prélevée sur sa facilité de crédit renouvelable aux termes de l'option accordéon dont cette dernière est assortie (les « emprunts effectués en vertu de l'option accordéon »). Les emprunts effectués en vertu de l'option accordéon comportent les mêmes modalités que celles prévues pour la facilité de crédit renouvelable de 150,0 millions de dollars décrite précédemment, excepté qu'ils arriveront à échéance le 31 décembre 2018. Les fonds prélevés en vertu de l'option accordéon ont servi au remboursement des débetures convertibles subordonnées non garanties de quatrième série (les « débetures de quatrième série »). Des frais de financement différés de 0,2 million de dollars ont été payés.

Un montant de 110,0 millions de dollars est présenté comme étant non courant au 1^{er} juillet 2017 étant donné que nous ne prévoyons pas l'acquitter au cours des douze prochains mois.

La valeur comptable du découvert bancaire et de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de ceux-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

9. Avantages du personnel

Au cours du troisième trimestre de 2016, la Société a comptabilisé une charge de 2,4 millions de dollars au titre des modifications futures qui seront apportées à un des régimes de retraite aux termes d'un engagement conclu. De plus, au cours de ce trimestre, la Société a comptabilisé une charge de 2,9 millions de dollars (2,2 millions de dollars après impôt) dans les autres éléments du résultat global par suite de la réévaluation des actifs et obligations du régime de retraite.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

10. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} octobre 2016	2 juillet 2016
	\$	\$	\$
Courant			
Quatrième série	-	50 000	50 000
Total de la valeur nominale	-	50 000	50 000
Moins les frais de financement différés	-	(195)	(278)
Valeur comptable – courant	-	49 805	49 722
Non courant			
Cinquième série	60 000	60 000	60 000
Total de la valeur nominale	60 000	60 000	60 000
Moins les frais de financement différés	(565)	(856)	(954)
Moins la composante capitaux propres	(1 188)	(1 188)	(1 188)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	897	758	714
Valeur comptable – non courant	59 144	58 714	58 572
Total de la valeur comptable	59 144	108 519	108 294

Au cours de l'exercice 2017, des débentures de quatrième série ont été converties par les porteurs en 66 922 actions ordinaires pour une somme de 0,4 million de dollars.

Le 1^{er} mai 2017, la Société a eu recours à des emprunts effectués en vertu de l'option accordéon pour rembourser ses débentures de quatrième série. Les sorties de fonds, qui totalisaient 51,0 millions de dollars, comprenaient un montant en principal de 49,6 millions de dollars majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la veille de la date d'échéance.

Au 1^{er} juillet 2017, la juste valeur des débentures de cinquième série s'établissait approximativement à 62,7 millions de dollars selon le cours de celles-ci.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

11. Capital social et autres composantes des capitaux propres

En novembre 2015, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »), aux termes de laquelle la Société pouvait racheter jusqu'à 500 000 actions ordinaires. L'offre publique de rachat a commencé le 1^{er} décembre 2015 et s'est terminée le 30 novembre 2016. Aucune action ordinaire n'a été achetée au cours de l'exercice 2017 (178 600 actions au 1^{er} octobre 2016; 178 600 actions au 2 juillet 2016).

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2017, un total de 80 000 actions ordinaires (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 juillet 2016) ont été émises par suite de l'exercice d'options sur actions aux termes du régime d'options sur actions. Se reporter à la note 13.

Au 1^{er} juillet 2017, des débetures de quatrième série correspondant à une somme de 0,4 million de dollars (néant au 1^{er} octobre 2016 et néant au 2 juillet 2016) ont été converties au cours de la période considérée par les porteurs de titres en un total de 66 922 actions ordinaires (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 juillet 2016). Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau intermédiaire consolidé résumé non audité des flux de trésorerie.

Au 1^{er} juillet 2017, un total de 93 997 082 actions ordinaires (93 850 160 au 1^{er} octobre 2016; 93 850 160 au 2 juillet 2016) étaient en circulation.

Au cours du deuxième trimestre, à la suite d'une résolution extraordinaire approuvée lors de l'assemblée générale du 1^{er} février 2017, la Société a réduit son capital déclaré de 100,0 million de dollars pour le ramener à 34,4 mille dollars et a augmenté en conséquence son surplus d'apport d'un montant équivalent, à savoir 100,0 million de dollars.

La Société a déclaré des dividendes trimestriels de 0,09 \$ par action pour les périodes de neuf mois closes le 1^{er} juillet 2017 et le 2 juillet 2016, qui ont totalisé les montants suivants :

	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$
Dividendes	25 379	25 351
	25 379	25 351

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

12. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action est le suivant :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
Bénéfice de base par action				
Bénéfice net	(448)	19 383	17 892	49 126
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	93 997 082	93 850 160	93 953 960	93 897 499
Bénéfice de base par action	-	0,21	0,19	0,52
Bénéfice dilué par action				
Bénéfice net	(448)	19 383	17 892	49 126
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	-	1 332	41	3 969
	(448)	20 715	17 933	53 095
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	93 997 082	93 850 160	93 953 960	93 897 499
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	-	16 025 641	238 129	16 025 641
	93 997 082	109 875 801	94 192 089	109 923 140
Bénéfice dilué par action	-	0,19	0,19	0,48

Pour le trimestre clos le 1^{er} juillet 2017, les options sur actions ainsi que les débetures de quatrième et cinquième séries ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour la période de neuf mois close le 1^{er} juillet 2017, les débetures de quatrième et cinquième séries ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

13. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires au 1^{er} octobre 2016; 4 000 000 d'actions ordinaires au 2 juillet 2016) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 5 décembre 2016, un total de 360 000 options sur actions ont été attribuées à certains cadres dirigeants au prix de 6,51 \$ par action ordinaire. De plus, au cours du premier trimestre de 2017, un total de 80 000 actions ordinaires (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 juillet 2016) ont été émises par suite de l'exercice d'options sur actions aux termes du régime d'options sur actions, pour un produit total en trésorerie de 428 \$ (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 juillet 2016), qui a été comptabilisé dans le capital social, ainsi qu'une valeur attribuée de 23 \$ (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 juillet 2016) provenant du surplus d'apport.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2016, 70 000 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation au prix de 5,61 \$ par suite du départ à la retraite d'un cadre dirigeant.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 21 \$ et de 56 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017 (charge de 6 \$ et de 29 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 2 juillet 2016).

Les tableaux suivants présentent un sommaire du régime d'options sur actions en date du 1^{er} juillet 2017 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 1 ^{er} octobre 2016	Attribution d'options durant la période	Exercice d'options durant la période	Renonciation d'options durant la période	Nombre d'options en circulation au 1 ^{er} juillet 2017	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 \$	850 000	–	(20 000)	–	830 000	7,90	320 000
5,61 \$	156 500	–	(60 000)	–	96 500	4,70	96 500
6,51 \$	–	360 000	–	–	360 000	9,42	–

Au 1^{er} juillet 2017 et au 1^{er} octobre 2016, toutes les options en circulation étaient détenues par les principaux dirigeants (se reporter à la note 15).

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

13. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

La juste valeur, à la date d'attribution, a été évaluée à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2017 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options à la date d'attribution	152 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	6,63 \$
Prix d'exercice	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,490 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	5,43 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,923 % à 1,156 %

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2017, un régime de droits à l'appréciation d'actions a été instauré aux termes du régime d'options sur actions existant. Le 5 décembre 2016, un total de 125 000 droits à l'appréciation d'actions ont été attribués à un cadre dirigeant au prix de 6,51 \$.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au passif. La Société a comptabilisé une charge de 4 \$ et de 11 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 1^{er} juillet 2017 (néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 2 juillet 2016). Au 1^{er} juillet 2017, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 11 \$ (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 juillet 2016).

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Au 1^{er} juillet 2017, les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions sont les suivantes :

	Date d'attribution	Évaluation en date du 1 ^{er} juillet 2017
Total de la juste valeur des options	53 \$	43 \$
Prix de l'action	6,63 \$	6,34 \$
Prix d'exercice	6,51 \$	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	de 16,707 % à 19,048 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	de 2 à 6 ans
Dividendes attendus	5,43 %	5,68 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,740 % à 1,160 %	1,100 % à 1,497 %

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} octobre 2016	3 octobre 2015
	\$	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	2 239	1 168	135	579
Crédit d'impôt à l'investissement compris dans l'impôt sur le résultat à payer	–	–	220	–

15. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, le président ainsi que tous les vice-présidents sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	658	632	2 714	1 802
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	127	105	381	321
Avantages postérieurs à l'emploi	38	48	110	110
Rémunération fondée sur des actions	21	6	56	29
	844	791	3 261	2 262

De plus amples renseignements sur la rémunération de chacun des administrateurs sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la direction.

16. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	17 240	16 160	54 246	50 470
Charges liées aux régimes à prestations définies ¹⁾	1 218	3 464	3 678	4 548
Charges liées aux régimes à cotisations définies	1 404	1 346	3 535	3 403
Rémunération fondée sur des actions	21	6	56	29
	19 883	20 976	61 515	58 450

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

16. Charges liées au personnel (suite)

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et inscrites à l'actif dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités de la situation financière, de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$
Coût des ventes	16 397	17 361	50 909	49 450
Charges administratives et de vente ¹⁾	2 980	3 151	9 286	7 698
Frais de distribution	398	343	1 090	938
	19 775	20 855	61 285	58 086
Immobilisations corporelles	108	121	230	364
	19 883	20 976	61 515	58 450

- 1) Au cours du premier trimestre de l'exercice 2016, la Société a mené à terme le règlement du régime des salariés et, par conséquent, un profit de 1,2 million de dollars a été inscrit dans les charges administratives et de vente. De plus, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2016, la Société a comptabilisé une charge de 2,4 millions de dollars pour les modifications apportées à un des régimes de retraite aux termes d'un engagement conclu.

17. Informations sectorielles

La Société a un secteur d'activités d'exploitation et donc, un secteur à présenter.

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	2 juillet 2016
	\$	\$	\$	\$
Canada	158 164	131 885	459 370	381 890
États-Unis	8 199	6 715	30 163	20 788
	166 363	138 600	489 533	402 678

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2016 ont été reclassés en fonction de la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Acquisition de L. B. Maple Treat Corporation

Le 5 août 2017, Rogers a acquis auprès de Corporation Financière Champlain Inc. la totalité de L. B. Maple Treat Corporation (« LBMT ») pour environ 160,3 millions de dollars (l'« opération »). Rogers a acquitté le prix d'acquisition de cette opération, y compris les coûts de l'opération, i) en utilisant le produit net d'un appel public à l'épargne conclu le 28 juillet 2017 visant des reçus de souscription (convertis en 11 730 000 actions ordinaires à la clôture de l'opération), pour un produit brut de 69,2 millions de dollars, et des débetures convertibles subordonnées non garanties de sixième série à 5,00 % échéant le 31 décembre 2024 d'un montant en capital global de 57,5 millions de dollars et ii) en effectuant un prélèvement d'environ 50,0 millions de dollars sur la facilité de crédit modifiée de la Société de 275,0 millions de dollars. Suite à la conversion des reçus de souscription, 11 730 000 actions ordinaires ont été émises, portant le total des actions ordinaires en circulation au 14 août 2017 à 105 727 082.

En date de la publication, la Société n'avait pas complété l'attribution du prix d'achat sur l'actif net identifiable et l'écart d'acquisition de l'acquisition d'entreprise. L'information pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs est à être obtenue pour l'acquisition. À mesure que la Société obtient plus d'informations, la répartition sera complétée. Le tableau ci-dessous présente l'allocation préliminaire du prix d'achat en fonction de la meilleure information disponible à ce jour.

Contrepartie transférée	160,350 \$
Ajustements:	
Trésorerie et équivalents de trésorerie de LBMT et autres ajustements	839
Endettement bancaire et dette à long terme de LBMT	(54,501)
	106,688
Actifs nets acquis	
Actifs nets estimés de LBMT à la date de clôture de l'opération	37,146
Ajustements à la juste valeur des actifs et passifs acquis:	
Stocks	897
Frais de financement différés sur l'endettement bancaire	(363)
Goodwill	69,008
	69,542
Total des actifs net acquis	106,688 \$

19. Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

b) Facilité de crédit renouvelable modifiée

Le 3 août 2017, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante en vue de l'acquisition de LBMT. Ainsi, le crédit mis à la disposition de la Société a été augmenté de 75,0 millions de dollars en exerçant la fonction d'accordéon intégrée dans la facilité de crédit renouvelable (les « emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon »). Compte tenu de sa facilité de crédit renouvelable modifiée et de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon, la Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 275,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable, y compris quelques actifs de LBMT. La facilité de crédit renouvelable modifiée arrivera à échéance le 28 juin 2022, à l'exception d'une tranche de 50,0 millions de dollars qui arrivera à échéance le 31 décembre 2018.